



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC
DE NORMANDIE

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION TRACTEURS ET MACHINES AGRICOLES

Objectifs de la formation

Le Certificat de Spécialisation «Tracteurs et machines agricoles» est un diplôme de niveau 3. Les CS sont des diplômes professionnels agricoles qui se préparent en alternance après un CAP agricole, un bac pro agricole ou un BTS. Il est également possible d'accéder à cette formation après un diplôme non agricole, à condition que la demande de dérogation soit accordée par la DRAAF.

Ils permettent d'acquérir des compétences complémentaires dans un domaine d'activité agricole (élevage, commerce, maintenance des engins agricoles). Les entreprises supports de l'apprentissage peuvent être : ETA - CUMA - exploitations agricoles.

Elle permet d'acquérir les compétences suivantes :

- Conduire des tracteurs et machines agricoles pour réaliser des travaux agricoles ;
- Assurer l'entretien et la maintenance courantes des matériels ;
- Participer à la gestion du parc de matériel de l'entreprise ou de l'atelier.

Lieux de la formation

Campus terre et Avenir
CFA & CFPPA de Sées
www.campusterreetavenir.fr

Le Robillard - CFA
www.le-robillard.fr

NaturaPÔLE
Campus Yvetot - CFA & CFPPA
www.naturapole.fr



APPRENTISSAGE &
FORMATION CONTINUE

DURÉE 1 an

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION TRACTEURS ET MACHINES AGRICOLES

CONTENU DE LA FORMATION

Capacités

La formation est organisée en 3 blocs de compétences, qu'il est possible de valider séparément, mais il faut valider l'intégralité des blocs pour valider le diplôme :

Réaliser les travaux agricoles mécanisés dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité

- Choisir le matériel et les équipements nécessaires à la réalisation d'un chantier
- Préparer le matériel et les équipements choisis
- Utiliser les matériels et les équipements choisis dans un souci d'efficacité et de sécurité, et dans le respect des règles de l'environnement
- Contrôler la qualité du travail

Assurer l'entretien et la maintenance des agroéquipements dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité

- Assurer l'entretien et la maintenance des moteurs thermiques
- Assurer l'entretien et la maintenance des différentes transmissions
- Assurer l'entretien et la maintenance des équipements hydrauliques, électriques et électrohydrauliques
- Assurer l'entretien et la maintenance des pièces d'usure et d'éléments mécano-soudés

Participer au suivi et à la gestion de l'atelier de travaux mécanisés

- Utiliser des documents de suivi
- Gérer les approvisionnements en produits consommables, pièces détachées et outillages
- Proposer un calendrier d'utilisation et d'entretien des matériels et équipements

POURSUITES D'ÉTUDES

Bac pro Agroéquipement

Bac pro Mécanique agricole

DÉBOUCHÉS MÉTIERS

Conducteur.ice en exploitation

Conducteur.ice en ETA

Chauffeur.euse en CUMA

CONDITIONS D'ADMISSION

En apprentissage

- Être âgé de 15 ans minimum après une classe de 3^e et avoir 29 ans révolus maximum (moins de 15 ans ou plus de 29 ans, nous contacter). Possibilité d'entrer directement en 2^e année après une seconde ou un diplôme de niveau 3.
- Signer un contrat d'apprentissage avec une exploitation agricole, une entreprise de travaux agricoles, une CUMA ou une concession agricole. Nous pouvons vous accompagner dans cette recherche.
- Être physiquement apte à exercer le métier.



Admission étudiée
au cas par cas.